

**ENQUETE PUBLIQUE**

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT ET DU LIVRE 1^{ER} DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT : ARTICLE D.29-7 A D.29-19 ET R.41-6.

Concerne la demande de **SOCIETE WALLONNE DES EAUX (S.W.D.E), rue de la Concorde 41 à 4800 VERVIERS** pour :

**Exploiter la prise d'eau potable « Trussogne G1 »
Maintenir en activité l'équipement nécessaire à son exploitation (pompage et traitement) à 5561 PETITE-TRUSSOGNE (CELLES).**

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du **30 décembre 2024**

Date de l'affichage de la demande	Date de l'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
23 décembre 2024	30 décembre 2024	Administration communale – Houyet Le 16 janvier 2025 à 16H00	Administration communale de Houyet Service environnement Rue Saint-Roch 15 5560 HOUYET

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service ainsi que le samedi **sur rendez-vous**.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Des explications techniques sur le projet peuvent être obtenues auprès :

- De la commune de Houyet – service environnement : 082/67.69.68 – developpement.territorial@houyet.be
- Du demandeur - stephanie.noel@swde.be – 0498/27.27.02
- Du Département des Permis et Autorisations du SPW-ARNE, Avenue Reine Astrid, 39 à 5000 NAMUR au 081-715.300 ou par E-mail rgpe.namur.dpa.dgrne@mrw.wallonie.be

A Houyet, le 17 décembre 2024

Pour le Collège :

Le Directeur Général.

Didier FRIPIAT.



La Bourgmestre,

Hélène LEBRUN